



Déclaration liminaire des élu.es de la CGT Finances Publiques

CAPN CATÉGORIE B du 22/02/2017

Affectations hors métropole (COM)

La DGFIP, ses missions et ses agent.es, à l'instar de toute la Fonction Publique, font l'objet d'attaques incessantes depuis plusieurs années.

Arriverons-nous un jour à ouvrir une CAPN sans être en totale opposition avec ce qui se décide dans notre administration ? En effet, l'attitude provocatrice du Directeur Général est sans limite !

La réduction drastique des moyens alloués aux élu.es, nationaux et locaux, est inacceptable !

Cet acte est une volonté délibérée de saborder le dialogue social. Les organisations syndicales n'auront plus les moyens de défendre les agent.es et donc d'exercer correctement leur mandat.

C'est la porte ouverte à la déréglementation totale de la gestion des carrières de nos collègues.

Cette réalité est confirmée lors de cette CAP où vous avez opposé une fin de non-recevoir à notre demande de temps supplémentaire pour la préparation.

Pour nous élu.es des personnels, il est intolérable de changer la donne en cours de mandat !

Tant que nous ne pourrons pas avoir les moyens d'exercer correctement ce mandat, les premières convocations des CAPN seront boycottées et nous alerterons les personnels sur les choix dangereux faits par la Direction Générale.

Nous continuons d'exiger un calendrier qui reprenne a minima les temps de consultation et de CAPN des années précédentes !

Refusant toute forme de fatalisme, la CGT Finances Publiques considère que la période actuelle est celle où nous devons nous faire entendre pour porter haut et fort nos revendications.

Nous pouvons changer les choix politiques qui ont décidé de l'austérité à la DGFIP.

La CGT Finances Publiques propose d'autres orientations, d'autres choix de société, fondés sur le progrès social, la justice, le service public aux citoyens et la reconnaissance de l'investissement des personnels des Finances Publiques. La CGT défend une vision du service public qui naît des besoins sociaux et non des règles budgétaires.

Parce que nous voulons pouvoir remplir pleinement nos missions de service public, il est indispensable que nous disposions des moyens humains, logistiques et réglementaires à la hauteur des besoins de nos usagers.

Pour la CGT Finances Publiques, il n'y a qu'une façon de faire plier la direction générale : dans l'action tous ensemble !

Parce que nous ne gagnerons pas en restant isolés, la CGT Finances Publiques s'inscrit pleinement dans les initiatives lancées dans toute la Fonction Publique pour le 7 mars. C'est pourquoi elle a décidé d'appeler à la grève pour participer à toutes les actions prévues ce jour là.

Montreuil 24/02/2017

Syndicat national

CGT Finances Publiques

• Case 450 ou 451

• 263 rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

• dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63

Pour la CGT, l'indépendance syndicale ne saurait se confondre avec l'immobilisme.

L'indépendance syndicale, c'est faire de l'intervention des personnels une condition indispensable pour imposer d'autres choix.

L'indépendance syndicale, c'est porter haut et fort nos légitimes revendications quelle que soit la période, quelle que soit la couleur politique du pouvoir.

L'indépendance syndicale, c'est peser pour orienter nos missions publiques vers la satisfaction des besoins sociaux.

Concernant l'ordre du jour de cette CAP, nous recensons 297 agents ayant postulé pour des affectations hors métropole.

La CGT Finances Publiques refuse de cautionner les évolutions remettant en cause les droits et garanties des personnels affectés hors métropole.

C'est dans ce contexte que nous n'avions pas participé au groupe de travail relatif aux règles d'affectation dans le réseau " Hors-Métropole ". Cependant, nous continuons à porter nos principales revendications :

- ✓ Durée de séjour à l'étranger de trois années renouvelable une fois ;
- ✓ Outil de formation adapté ;
- ✓ Refus des postes à " profil " ou à " avis ".

La CGT Finances Publiques a été force de proposition pour faire évoluer la situation concernant les affectations dans les Trésoreries à l'étranger (TAF) et les collectivités d'outre-mer (COM). Nous actons les orientations proposées en matière de calendrier de gestion et concernant le fait qu'une candidature dans le réseau HM primera toutes les autres demandes formulées par un agent, indépendamment de sa " filière " d'origine

Par contre, certaines évolutions appellent de notre part des observations notamment concernant le traitement des demandes formulées par les agents.

La CGT Finances Publiques dénonce notamment la mise en place d'une sélection au " profil " et sur " avis " qui constitue un recul aussi bien pour les personnels que pour les missions. Outre l'opacité dans la détermination des profils, le fait d'introduire un avis bloquant de la direction d'origine n'est nullement une garantie et donne des pouvoirs des plus inquiétants aux directeurs. Toujours sur ce sujet, nous avons constaté que vous n'avez même pas daigné émettre un avis sur l'ensemble des candidatures déposées par les agents.

Nous attendons des explications de votre part.

Pire, vous écarterez ainsi des agents justifiant de leur centre d'intérêt moral et matériel leur faisant courir, d'intolérables risques psycho-sociaux ! Il est inadmissible que ces contrôleurs fassent l'objet d'un avis « défavorable » de leur direction ou de vos services au regard de leur « profil ». D'autant plus que la prise en compte de leur priorité permettrait une affectation définitive et non en durée réglementée.

De surcroît, nous sommes surpris par la décision prise par RH1C concernant le rapprochement de conjoint de deux contrôleurs sous prétexte que leurs conjoints sont IDIV et figurent au projet d'affectation pour le réseau hors métropole de leur catégorie. C'est proprement scandaleux !



**Dès lors, à la DGFIP comme ailleurs,
faisons entendre notre voix !
Portons nos exigences au moment où
l'avenir du pays est mis en débat !
Pour cela, le 7 MARS MOBILISONS-NOUS
par la grève et la manifestation !**

Nous considérons donc comme dorénavant acquis la jurisprudence issue de cette CAP qui permettra à un agent de faire valoir immédiatement son rapprochement dès lors que son conjoint est muté et ce, quel que soit le grade de celui-ci. Nous vous remercions pour les agents qui seront concernés !

Par ailleurs, au regard du mouvement nous déplorons aussi le gel de deux emplois B sur les TAF de Washington et Rabat correspondant à des restructurations et des suppressions d'emplois.

Enfin, nous avons pris connaissance de l'affectation de 2 agents à l'issue de leur promotion par liste d'aptitude ... qui n'était pas connue au début de la consultation de cette CAP et ne sera pas voté avant le 08/03 au plus tôt. Entre temps, sûrement tout à fait par hasard, nous avons appris que le projet de la CAP liste d'aptitude est en cours de communication pendant cette CAP.

Les élus CGT ne peuvent que se satisfaire de la volonté de RH 2A de mettre le plus rapidement possible à notre disposition les documents préparatoires de la CAP de liste d'aptitude puisque cette décision prend en considération nos difficultés dans une période où la direction générale a décidé unilatéralement de réduire les temps de consultation des CAP Nationales.

Franchement, plutôt que de faire n'importe quoi pour justifier vos affectations, il sera plus logique à l'avenir, d'envisager un calendrier compatible.